FORMATION A LA PREVENTION DES TMS ET DES ATTEINTES DU DOS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Etre capable de :

- Définir les notions de troubles musculo-squelettiques
- Eduquer aux principes et gestes la prévention des TMS et du mal de dos
- Repérer ce qui peut relever des maladies professionnelles dans son activité
- Mettre ne place et faire évoluer un programme de prévention des risques
 TMS



DUREE

12 heures, en 3 demi-journées de 4 heures

ASPECT REGLEMENTAIRE

Le Code du Travail Livre III

PERSONNES CONCERNEES

Les salariés désignés, les délégués à la sécurité, les coordinateurs de sécurité et de santé, tous les responsables des personnes souffrant potentiellement des TMS ou du mal de dos

EFFECTIF

De 4 à 8 personnes

METHODE

Moyens multimédia, support de cours individualisé à l'établissement prenant en compte vos spécificités, échange d'expérience.

Formation interactive permettant à tous les participants d'exprimer leur expérience.

Formation opérationnelle centrée sur les méthodes et les outils pour prévenir et corriger.

Définition des plans d'action pour une mise en œuvre immédiate.

SANCTION

Délivrance d'une attestation de compétence à la prévention des TMS : troubles musculo-squelettiques

PRE-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

Module 1:

- Les impacts physiques du travail répétitif
- Les spécificités liées au travail sur écran
- Les facteurs organisationnels et managériaux

Module 2:

- Les gestes et postures fondamentaux pour éviter les TMS et le mal de dos
- Repérer les parties du corps concernées : colonne vertébrale, articulations, doigts, etc.
- Identifier les pathologies : tendinites, douleurs diffuses, douleurs, installées
- Identifier les facteurs de risques : position assise, mauvaise posture, port de charge, mouvements répétitifs, etc.

Module 3:

- Les principales causes de maladies professionnelles dans l'entreprise
- Le définition officielle au titre du Code du Travail
- Les addictions et les moyens d'action sur le lieu de travail
- Intervenir en prévention, communication vis-à-vis des salariés, de la Direction
- Les possibilités d'action : modes opératoires et mesures d'urgence
- Sensibilisation des managers : signes d'alerte et moyens d'intervention

Module 4:

- Définir la démarche adaptée de prévention : principes de base pour éviter les TMS
- Les obligations de l'employeur
- Dépister les populations à risque dans son environnement
- Impliquer tous les acteurs concernés : médecin du travail, salarié désigné, délégué de sécurité, managers, DRH, etc.
- Poser les jalons de suivi et de contrôle : indicateurs, outils, grilles de suivi
- Mettre en œuvre la prévention selon les facteurs économiques, sociaux et environnementaux